



En application de la loi
n° 82-213 du 2/03/1982
le présent acte a été déposé
à la préfecture de Nanterre
le5 JUIL. 2016.....
et publié le5 JUIL. 2016.....

Le Directeur Général Adjoint des Services

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal :

Objet : Travaux de rénovation de la rue des Pépinières - convention de maîtrise d'ouvrage unique entre la ville de Fontenay-aux-Roses et la ville de Sceaux

Séance du 30 juin 2016

Convocation du 24 juin 2016

Conseillers municipaux en exercice : 33

L'an deux mille seize, le trente juin à 19 h 38, les membres composant le conseil municipal de la ville de Sceaux, dûment convoqués par le maire le vingt-quatre juin se sont réunis sous la présidence de M. Philippe Laurent, maire, à l'hôtel de ville, 122, rue Houdan

Etaient présents :

M. Philippe Laurent, Mmes Chantal Brault, Sylvie Bléry-Touchet, M. Francis Brunelle, Mmes Florence Presson, Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Monique Pourcelot, MM. Bruno Philippe, Mme Claire Vigneron, M. Jean-Pierre Riotton, Mmes Liza Magri, Pauline Schmidt, MM. Xavier Tamby, Othmane Khaoua, Thibault Hennion, Mme Claire Beillard-Boudada, M. Timothé Lefebvre, Mme Catherine Arnould, MM. Benjamin Lanier, Hachem Alaoui-Benhachem, Jean-Jacques Campan, Mmes Claude Debon, Dominique Daugeras, M. Christian Lancrenon

Etaient représentés :

M. Jean-Philippe Allardi par Mme Sylvie Bléry-Touchet,
M. Patrice Pattée par Mme Chantal Brault,
M. Jean-Louis Oheix par M. Thibault Hennion,
Mme Roselyne Holuigue-Lerouge par M. Philippe Laurent,
M. Thierry Legros par Mme Isabelle Drancy,
Mme Sakina Bohu par Mme Florence Presson,
Mme Sophie Ganne-Moison par M. Benjamin Lanier

Etait absente :

Mme Catherine Lequeux

Secrétaire de séance :

M. Timothée Lefebvre

Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Ces formalités remplies,

Séance du 30 juin 2016

OBJET : Travaux de rénovation de la rue des Pépinières - convention de maîtrise d'ouvrage unique entre la ville de Fontenay-aux-Roses et la ville de Sceaux

Le conseil,

Après avoir entendu le rapport de Philippe Laurent,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 85-704 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée,

Vu le projet de convention établi par la ville de Sceaux pour la réalisation de travaux de rénovation de la voirie rue des Pépinières,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE la convention de maîtrise d'ouvrage unique entre la ville de Sceaux et la ville de Fontenay-aux-Roses pour la réalisation des travaux de rénovation de la voirie de la rue des Pépinières et le remboursement des sommes afférentes aux surfaces correspondant aux emprises du chantier sur le territoire de Fontenay-aux-Roses.

AUTORISE le maire à signer ladite convention.

DIT que les dépenses sont inscrites au budget de la Ville.

Et ont signé les membres présents
Pour extrait conforme
le maire

